



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 24

Date de la convocation : 01/12/2023

Date d'affichage : 01/12/2023

*DELIBERATION N° 078/2023
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Marie-Anne HAUSPIEZ – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Stéphane LE COQ – Christine BACHES – Patricia PICHARD – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Yannick CALLAREC – Eric BOUILLIN

Pouvoirs :

- Modeste BOSQUE donne pouvoir à Robert TARDA
- Michèle GRANIER donne pouvoir à Carole CARTON
- Armand CHAUVET donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Mireille CORONES YAGOUBI donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Richard VENDRELL donne pouvoir à François RALLO
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Christine BACHES
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Jacqueline KEILING

Absents excusés : Claire SALFATI-TEDGUI – Jordi DELCLOS

Absents : Joseph CASCALES – Sylvain VIOT – Eliane CHAMBAULT

Secrétaire de séance : Marie-Anne HAUSPIEZ

OBJET : Fixation du loyer mensuel à 800 € (hors fluides et Internet) pour la location d'un bien du domaine privé communal sis 35, rue des Baléares.

M. Cosme Dilmé, Adjoint aux finances, fait part à l'assemblée du départ des Docteurs généralistes Texier et Ramond qui intégreront courant janvier 2024, le pôle médical qui ouvrira dans la rue de La Poste.

M. Cosme Dilmé rappelle que le bien communal prochainement à la location, situé 35 rue des Baléares, d'une contenance de 40 m² et accessible aux PMR, se compose de deux salles pour deux praticiens, d'une salle d'attente et de sanitaires.

Ainsi, ce local équipé par la ville sera prochainement disponible à la location et M. Cosme Dilmé propose de fixer le loyer mensuel à 800 € (hors fluides et Internet qui demeureront à la charge du locataire).

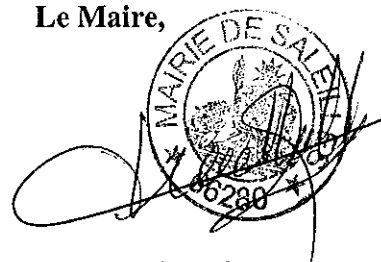
La commission « Finances » du 29/11/2023 a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette affaire.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Cosme Dilmé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** d'abroger la délibération du 30/09/2021 fixant le loyer pour ce bien ;
- **Fixe** à 800 €/mois le montant du loyer (hors les fluides et Internet à la charge directe du locataire) pour ce bien du domaine privé communal situé 35, rue des Baléares ;
- **Autorise** M. le Maire à signer le bail ou la convention d'occupation du domaine public avec le(s) futur(s) locataire(s), ainsi que toute pièce utile dans ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



François RALLO

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20231207-del-078-2023-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Publication le : **20 DEC. 2023**